Mot du Président de la CNDH lors de la session préparatoire du 3eme cycle de l'examen Périodique Universel (EPU)

La Commission Nationale des Droits de l'Homme(CNDH) de Mauritanie est une Institution Constitutionnelle, Indépendante, dotée d'un large mandat de promotion et de protection des droits humains conformément aux Principes de Paris (Article 97 de la Constitution de la République Islamique de Mauritanie).

La CNDH est aussi un cadre national de concertation entre les administrations concernées par les questions des Droits de l'Homme et les organisations nationales non gouvernementales de promotion et protection des Droits de l'Homme.

Le présent mot est un commentaire que je fais en prélude à notre participation au 3ème cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) prévu au cours de la 37ème session de l'Examen Périodique Universel en Janvier 2021 conformément au paragraphe 11 de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale n°60/251 du 15 mars 2006.

La CNDH continue le suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux en matière de Droits de l'Homme et notamment les recommandations formulées lors du second cycle de l'Examen Périodique Universel en 2015.

Ainsi, et dans le cadre de la lutte contre l'esclavage et ses séquelles, la CNDH conduit des campagnes qui ont sillonné plusieurs régions de l'intérieur du pays afin de faire des investigations sur les possibles cas d'esclavage, et de s'enquérir

de la situation des populations anciennement victimes du fléau de l'esclavage.

Nous rappelons que les thèmes de cette campagne étaient : esclavage : tourner la page et esclavage : tolérance zéro.

Pour mieux combattre l'esclavage, la CNDH fut à l'origine de la création d'une coordination comprenant le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies, le FONADH et l'AMDH afin d'enquêter sur tous les cas présumés d'esclavage.

La CNDH suit également tous les cas pendants devant les tribunaux spécialisés de l'esclavage et demande l'accélération des procédures de jugements.

Sur le terrain, la CNDH entame la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie visant à venir en aide aux populations les plus démunies, à travers des visites de prise de contact avec les populations dans les régions les plus reculées de la Mauritanie.

Ainsi, nous avons déjà conduit des caravanes dans la plupart des régions du sud et de l'est du pays. Ces visites ont été conduites en partenariat avec le HCDH, la délégation TAAZUR et la société civile.

L'objectif de ces caravanes est de mettre en œuvre la démarche de la CNDH qui vise à faire en sorte que les citoyens jouissent de leurs droits économiques et sociaux en matière de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau et de projets générateurs de revenus pour les groupes les plus vulnérables.

Tout dernièrement, La CNDH a signé un accord avec la délégation TAAZUR qui est dotée de moyens considérables lui permettant de satisfaire aux besoins des populations signalés par notre institution.

D'autre part, et en sa qualité d'institution de promotion et de protection, la CNDH a un service actif de réception et de traitement des plaintes reçues .La CNDH mène aussi et sur sa propre initiative des enquêtes sur le terrain sur toutes les violations réelles ou supposées des droits de l'homme.

Ainsi, des visites inopinées sont conduites aux prisons, commissariats de police ou brigades de gendarmerie afin de s'enquérir sur la situation des détenus auprès de ces institutions.

La CNDH avait aussi organisé une table ronde qui a réuni certains membres du corps de la police avec les représentants des jeunes afin de débattre les conditions de traitement et de détention des personnes privées de liberté.

En conclusion, je note avec satisfaction la promulgation du Projet de loi amendant et modifiant certaines dispositions de la loi organique n°2017-016 du 5 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

Ce projet de loi améliore les conditions de supervision du processus de choix et sélection des membres, et assure l'indépendance de ce processus en confiant la présidence du comité de sélection à une personnalité indépendante.

Il est à noter aussi que le budget de la CNDH a connu une augmentation de 40% ce qui lui permettra d'améliorer son efficacité.

Actuellement, nous travaillons avec nos partenaires afin de renfoncer les capacités du personnel à travers l'amélioration des conditions et membres de la CNDH afin d'assurer le suivi de la situation des droits de l'homme même en période de crises, d'elargir le champ d'action de la CNDH à travers des partenariats avec les établissements publics.

Je vous remercie